

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 18 février 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 12 VOTANTS : 13 QUORUM GEMAPI : 10	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, JAMES DUNAND-SAUTHIER, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, PATRICE CHIROUZE, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY ABSENTS : RAPHAEL THEVENON, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTES : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENCES : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 11/02/2025		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Pierre BESSY
Délibération n°25-08

Objet : GEMAPI – Demande de subventions - étude de faisabilité de restauration hydraulique du ruisseau du Tour (ou Perchets) à Megève

Vu le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,

Vu la délibération 25-07 du 18 février 2025 validant l'avenant n°1 de la phase d'études préalable au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly ;

Considérant la vulnérabilité du hameau du Tour face au risque de lave torrentielle et les précédentes crues,

La dynamique torrentielle du ruisseau du Tour (ou Perchets) peut engendrer la formation de laves torrentielles de fortes ampleurs comme en 2023 où une vague de boue a traversé le hameau suite à un glissement de terrain en amont. De nombreux aménagements engendrent des dysfonctionnements sur ce torrent (buses mal calibrées et mal situées, torrent dévié...).

Une étude de réduction des risques d'inondations avec propositions d'aménagements visant à diminuer la vulnérabilité du site est ainsi nécessaire. L'objectif de cette mission est de réaliser une étude au stade faisabilité.

